

Règlement Jeu concours Lola Espeleta

1 - LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La Société LOLA CREATION DIFFUSION SAS située au ZA de l'Ormière 144 Rue de l'Ormière, 31380 Montastruc-la-Conseillère - France, organise un jeu intitulé « Jeu Concours - Gagnez 1100€ de vêtement » sur les comptes Facebook et Instagram de Lola Espeleta du 1 mai au 17 mai 2020. La participation à ce jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Le jeu sera disponible sur les réseaux sociaux du compte Lola Espeleta. Le participant reconnaît être informé de la politique de confidentialité du site Facebook/Instagram qui peut être consultée directement sur le site de Facebook/Instagram.

Ce jeu n'est pas géré ou parrainé par Facebook/Instagram. Les données personnelles collectées lors du jeu sont destinées à la société organisatrice. Facebook/Instagram ne peut être considéré comme responsable en cas de litige lié au jeu.

2 - PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, ayant un accès à Internet et un compte utilisateur Facebook ou Instagram valide, associé à une adresse e-mail valide, à l'exception du personnel

de la société organisatrice, ainsi que toute personne impliquée dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu.

Le simple fait de participer au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, en toutes ses dispositions, par le participant.

3 - MODALITES DE PARTICIPATION

Pour jouer, du 1 mai 2020 au 17 mai 2020 :

1. Etre abonné au compte Facebook ou Instagram de Lola Espeleta.
2. Mentionner deux amis en commentaire
3. Indiquer la boutique partenaire la plus proche dans le commentaire

Un utilisateur a la possibilité de participer et tenter sa chance plusieurs fois à l'exception d'identifier deux personnes différentes à chaque commentaire de participation.

Sont prohibées tout commentaire qui seraient contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Ainsi, la Société Organisatrice se

réserve le droit de retirer du Jeu, sans préavis, tout commentaire à caractère pornographique, raciste, incitant à la violence ou ne correspondant pas au thème du jeu.

4 - DOTATIONS

Le Jeu désignera parmi toutes les participations enregistrées, 1 (une) personne respectant les conditions de participation.

Le gagnant remportera un bon d'achat de 500€ et les deux personnes identifiées dans le commentaire du gagnant 300€ chacun. Ce bon d'achat sera à valoir dans la boutique partenaire de son choix uniquement sur les deux prochaines collections à venir jusqu'au 31 décembre 2020.

Le lot ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à son évaluation. Le lot n'est ni échangeable, ni remplaçable, ni remboursable, et ne peut donner lieu à aucune contrepartie monétaire, pour quelque raison que ce soit.

Le lot ne pouvant être remis par suite d'une erreur, d'une omission ou d'une modification dans les coordonnées transmises par le gagnant, seront conservés par la société organisatrice.

5 - MODALITES DE SELECTION DES GAGNANTS

Le gagnant sera sélectionné le jour même de la fin du jeu, à savoir le 17 mai 2020 en fonction des critères suivants : un abonnement à la page Facebook ou Instagram Lola Espeleta, un commentaire publié avec deux amis taggués, une indication de la boutique le plus proche. Le gagnant sera annoncé via la publication du jeu sur le compte Facebook et Instagram @Lola.Espeleta.France et @lola.espeleta et sera contacté via message privé.

Le gagnant disposera d'un délai de 2 jours à compter de l'annonce du gagnant pour confirmer son acceptation du lot et partager ses coordonnées et celles de ses amis. Tout gagnant qui n'aura pas répondu dans ce délai sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à son lot. A l'issue de ce délai, le lot non réclamé sera définitivement perdu.

Le bon d'achat sera à dépenser dans l'une des boutiques partenaires présente sur la carte du site (<https://www.lola-espeleta.com/localisez-les-revendeurs-lola-espeleta-autour-de-vous/>) et uniquement sur les deux prochaines collections à venir jusqu'au 31 décembre 2020. Le gagnant pourra se rendre physiquement en boutique ou demander une livraison des pièces sélectionnées au revendeur.

Le lot ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de contre-valeur en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance de la publication annonçant le gain, en cas de

défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier des informations communiquées lors de sa participation au jeu et notamment autorise toutes les vérifications sur l'identité ou les coordonnées du participant.

6 - FRAUDE

Tout participant doit se conformer au présent règlement :

La Société Organisatrice peut annuler la ou les participations de tout participant n'ayant pas respecté le présent Règlement, et se réserve le droit de supprimer tout commentaire frauduleux. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu proposé, notamment afin d'en modifier les résultats ou tout élément déterminant les gagnants et les lots qui leur sont attribuées.

Toute information inexacte, mensongère ou ne respectant pas les conditions de participation au Jeu entraînera l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement ou la restitution du lot déjà envoyé, au choix de la Société Organisatrice.

7 - PUBLICITÉ ET PROMOTION DES GAGNANTS

La Société Organisatrice se réserve le droit d'utiliser les noms des participants et des gagnants sans aucune contrepartie sur Facebook et Instagram.

Le gagnant accepte par avance l'utilisation de ses noms, prénoms sur quelque support que ce soit, aux fins de communication publicitaire ou autre, sur le réseau internet ou non, pendant une durée maximum de 1 an sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à un autre bénéfice que le lot gagné.

Dans le cas où un gagnant ne le souhaiterait pas, il devra le stipuler par écrit dans le message envoyé à l'équipe en charge des comptes Facebook et Instagram de Lola Espeleta lors de la confirmation d'acceptation de son gain.

8 - LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée (par exemple, si le jeu ne pouvait se dérouler convenablement du fait d'un virus, d'un bug, d'une intervention d'un tiers non autorisé, d'une fraude, de problèmes techniques), elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écouter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais fonctionnement ou d'interruption des communications ou des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique, des dysfonctionnements du réseau Internet et

plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure du jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du jeu.

9 - PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés par leur propriétaire respectif.

10 - CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement est adressé, à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du jeu. La demande s'effectue, par mail à reseaux@nrvcommunity.com.

Une seule demande de copie sera prise en compte par foyer.

11 - LITIGES

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute modification du règlement donnera lieu à une nouvelle publication du règlement. Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Le présent Règlement est soumis à la loi française. Tout différend né à l'occasion du Jeu fera l'objet d'une tentative de Règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du Jeu.